

Avis adopté à la séance plénière du 23 septembre 2020

## Bilan de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

### Déclaration du groupe des Entreprises

Nous partageons tous une double certitude : les dégradations du climat et de la biodiversité sont intimement liées et il est urgent d'agir pour la biodiversité. Inscrite dans un ensemble législatif et politique déjà dense, la loi du 8 août 2016 consacrait une véritable ambition tant par ses principes que dans l'instauration d'outils. L'avis nous en propose un bilan : le groupe Entreprises souligne la qualité du travail produit, précis et pertinent.

Les rapporteurs nous l'ont dit : la question n'est pas celle du texte de loi lui-même mais sa mise en œuvre qualifiée de lacunaire qu'il s'agisse de la gouvernance du dispositif, à la fois trop complexe et incomplet, ou de l'effectivité de sa mise en œuvre, notamment la séquence Éviter-Réduire-Compenser.

Quelques commentaires sur les préconisations :

- Les acteurs économiques ont besoin plus que jamais de visibilité et de stabilité juridique : nous soutenons donc la préconisation qui vise à intégrer la biodiversité dans les plans et programmes publics en amont des projets. Pour autant, le texte de l'avis le montre, le risque d'excès bureaucratique existe, et l'on ne doit pas assister à une multiplication d'objectifs et d'instances mais bien au développement d'une stratégie claire et lisible au service de l'environnement ;
- Renforcer la professionnalisation de l'ensemble des acteurs publics et privés sur ces sujets, notamment celle des maîtres d'ouvrage et des bureaux d'études est une priorité. La démarche volontaire engagée par ces derniers est un atout ;
- La compétence en matière de biodiversité doit sortir des cercles d'experts et pouvoir se traduire en indicateurs compréhensibles par tous, mesurables et partageables ;
- Nous adhérons aussi aux recommandations permettant d'atteindre l'objectif « zéro artificialisation nette des sols » : clarification de la hiérarchie des documents d'urbanisme en la matière, allègement de la fiscalité sur le non bâti notamment ;
- Il est essentiel de mobiliser l'ensemble des parties prenantes : une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans les décisions publiques par le biais du conseil de défense écologique ou par les régions est ainsi nécessaire. Il convient de sortir de la logique en silos, d'ouvrir les instances de conseil et de décision pour faciliter l'appropriation des enjeux ;
- Enfin, un grand oui au rapprochement des travaux du GIEC et de l'IPBES et au renforcement de la recherche scientifique.

Pour l'ensemble de ces raisons le groupe des entreprises a favorablement voté cet avis.